

Le congrès national décrète :

M. le baron Érasme-Louis Surllet de Chokier a bien mérité de la patrie.

Bruxelles, le 18 juillet 1831.

JAMINÉ.	GUST. NALINNE.
ALLARD.	J. JOOS.
BON DE PÉLICHY VAN HUERNE.	RAIKEM.
FÉLIX STRUYE.	COMTE D'ARSHOT.
J. GOETHALS.	J. N. J. DE BEHR.
ÉMILE D'OULTREMONT.	BARON BEYTS.
DE BOUSIES DE ROUVEROY.	SALVAIN VAN DE WEYER.
VICOMTE VILAIN XIII.	L. LE BÈGUE.
LIEDTS.	VANDENHOVE.
COMTE DUVAL DE BEAULIEU.	J. FORGEUR.

(A.)

N° 104.

Témoignages de reconnaissance de la nation à M. le baron Surllet de Chokier, régent de la Belgique.

Projet de décret rédigé par M. NOTHOMB, dans la séance du 20 juillet 1831 (a).

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national décrète :

Art. 1^{er}. M. le baron Érasme-Louis Surllet de Chokier, régent de la Belgique a bien mérité de la patrie (b).

Art. 2. Il sera frappé une médaille pour perpétuer la mémoire de l'administration de M. le régent (c).

Art. 3. M. le baron Érasme-Louis Surllet de Chokier jouira d'une pension viagère de dix mille florins à charge du trésor public.

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

(M. B., 22 juill.)

N° 105.

Abdication du régent.

Discours prononcé par M. le baron SURLET DE CHOKIER, régent de la Belgique, dans la séance solennelle du congrès national du 21 juillet 1831.

MESSIEURS,

Par votre décret du 24 février dernier, et con-

(a) Ce projet de décret a été voté dans la séance du 20 juillet 1831, par 105 membres contre 14, qui étaient seulement opposés à l'article 5. Il a été formulé par M. Nothomb d'après les propositions faites dans la séance

formément à l'article 85 de la constitution, vous m'avez fait l'honneur de me nommer régent de la Belgique ; le lendemain 25, j'eus celui d'être admis dans le sein du congrès et d'y prêter solennellement le serment prescrit par l'article 80 de notre pacte social.

Mes premiers soins furent de composer le ministère. J'y appelai les mêmes citoyens auxquels le gouvernement précédent avait confié les diverses branches d'administration générale. Ce fut en confirmant dans ces hautes fonctions les hommes qui avaient si puissamment aidé à conquérir et affermir notre liberté, que je voulus donner à la nation un premier gage de mon entière adhésion aux principes de notre révolution et de ma ferme volonté de la faire jouir de toutes ses conséquences.

Je fis notifier aux gouvernements français et anglais votre décret du 24 février, qui me nomme régent de la Belgique, et il fut délivré des lettres de créance à des agents belges auprès de ces deux cours avec titre et rang de ministres plénipotentiaires.

Le gouvernement français admit sans hésiter notre ministre, qui prit aussitôt rang parmi les diplomates étrangers reçus à la cour du Palais-Royal. Sa Majesté le roi Louis-Philippe me fit l'honneur de m'adresser, par sa lettre autographe du 15 mars dernier, des félicitations sur mon avènement à la régence, et m'exprima en même temps et en termes formels *le vif et invariable intérêt qu'il porte à la Belgique.*

Ce fut par ces premiers actes que le roi des Français commença de réaliser les promesses qu'il m'avait faites en février dernier, lorsque j'eus l'honneur d'en prendre congé : il me dit en me prenant la main : « Dites à la nation belge que je lui donne » la main dans la personne du président du congrès, et que les Belges peuvent toujours compter » sur mon amitié. »

Nous n'avons pas été aussi heureux auprès du cabinet de Saint-James : notre ministre n'avait été reçu qu'officieusement par les ministres anglais, et l'honneur national ne me permettant pas de le laisser plus longtemps dans une position équivoque, je lui fis expédier des lettres de rappel.

Cependant le ministère, voulant mettre fin au malaise résultant de l'état provisoire d'une régence, et clore la révolution par l'établissement d'un gouvernement définitif, avait envoyé à notre agent à Londres, des instructions qui avaient pour but de sonder les dispositions de Son Altesse Royale le

du 20 juillet (n° 103) et d'après celle déposée par M. Vandenhove, dans la séance du 18 juillet.

(b) Article adopté, à l'unanimité, par acclamation.

(c) Même observation.

prince de Saxe-Cobourg; mais des obstacles de pure étiquette en paralysèrent les effets.

Dans l'intervalle, d'autres hommes furent appelés au ministère et les nouveaux ministres suivirent les errements de leurs prédécesseurs. Ce qui s'est passé à cet égard vous est connu : vous savez, messieurs, comment a été amenée l'heureuse fin à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Je ne vous entretiendrai pas, messieurs, des actes de ma régence : je me bornerai à vous dire que l'effervescence des passions, inséparable de notre état révolutionnaire, la stagnation des affaires commerciales, les inquiétudes sur l'avenir de la patrie ont amené des événements, causé des embarras qui ont empêché le gouvernement de s'occuper, aussi efficacement qu'il l'eût désiré, des institutions qui doivent compléter l'œuvre de notre régénération politique.

Dans l'état d'hostilités imminentes avec nos voisins, le gouvernement a dû s'occuper principalement de l'armée : l'infanterie a été considérablement augmentée et régularisée; l'organisation de la cavalerie a été complétée; l'artillerie a été mise sur un pied respectable; le service des vivres, des hôpitaux et des transports a été assuré; enfin à côté de l'armée régulière, une autre se forme des rangs de la garde civique, également impatiente de se mesurer avec l'ennemi.

Le concours de tous les citoyens qui, oubliant tout esprit de parti, vont se grouper autour du trône, ne contribuera pas moins que le courage et l'excellent esprit de notre armée, à appuyer les négociations pour obtenir une paix honorable, consolider notre indépendance, et au besoin à défendre l'intégrité de notre territoire.

Nos finances sont dans un état aussi prospère que pouvaient le permettre les circonstances, et la rentrée des contributions s'opère presque comme en pleine paix.

Si j'ai été assez heureux, messieurs, pour aider à conduire au port le vaisseau de l'État (car je regarde l'avènement du prince Léopold au trône de la Belgique, et sa reconnaissance par la plupart des

grandes puissances de l'Europe, comme le terme de notre glorieuse révolution et l'affermissement de nos libertés); si j'ai pu faire quelque bien, loin de moi de m'en attribuer le mérite : non, messieurs, je n'en revendique que la plus petite part, car je confesse en présence de la nation et à la face de toute l'Europe, que, sans une protection toute spéciale de la Providence, nulle prudence humaine n'aurait su prévoir ni les événements, ni leur résultat, encore moins les diriger dans l'intérêt de la patrie.

C'est aussi dans la noble fermeté du congrès et dans la sagesse de ses délibérations que j'ai trouvé le plus puissant appui. Permettez donc, messieurs, que je vous adresse ici l'expression de ma vive et sincère reconnaissance.

Mais convenons, messieurs, que notre tâche a été rendue bien facile par les excellentes qualités du peuple belge : de ce peuple aussi soumis aux lois, aussi docile à la voix des chefs qui méritent sa confiance, qu'il se montre jaloux de ses droits et impatient du joug de l'arbitraire; de ce peuple si courageux dans le combat, si ferme dans ses résolutions; de ce peuple essentiellement moral, dont l'histoire dira que, chez lui, pendant onze mois de révolution et de privations pour la classe la plus nombreuse (à part quelques excès évidemment provoqués), il n'y eut jamais moins de délits; de ce peuple dont le dévouement et l'amour feront toujours la récompense d'un bon gouvernement.

C'est avec la plus entière sécurité, messieurs, que je remets les destinées de ce bon peuple entre les mains d'un prince dont le noble caractère et les vertus privées nous sont garants de celles qu'il va déployer sur le trône.

C'est avec effusion que je puis dire aujourd'hui : J'ai vu l'aurore du bonheur se lever pour mon pays : j'ai assez vécu.

Je dépose entre vos mains, messieurs, les pouvoirs que vous m'avez conférés, et je vous prie de vouloir bien m'en donner acte.

(A. C.)